

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2020-01-377

Objet : Finances.
Adhésion 2020 aux sites remarquables du goût

Séance du 28 janvier 2020

Date de convocation : 16 janvier 2020

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 23 (19 titulaires, 4 suppléants)

Membres votants présents : 19 titulaires / 2 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 7

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 28

Le quorum est atteint : 23/44 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt, le 28 janvier, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

O. Penin, L. Péliissier, A. Fournier, J.P. Franc, A. Mégias, G. Schramm, M. Christol, J. Téna, J. Rey, J.F. Laurent, F. Cerda, M. Foucon, T. Agnel, V. Martin, P. Martinez, A. Thérond, P. Gaffard Lambon, M.J. Pellet, F. Granier,

Procuration : C. Bernard à O. Penin, M.C. Rouvière à L. Péliissier, J.B. Estève à J. Rey, R. Balana à T. Agnel, G. Duplan à M. Foucon, P. Gras à J.F. Laurent, A. Dupont à J.P. Franc,

Procuration non retenue : 0

Suppléants avec voix délibérative : D. Julien, B. Chluda,

Suppléants sans voix délibérative : M. Pasquet, B. Mauméjean

Présence de (Pays de Lunel) :

Conseil de développement : C. Constant, R. Lefort, P. Sarrus

Absents excusés :

R. Crauste, C. Bernard, C. Rouvière, P. Meauméjean, G. Traullet, N. Claudel, J.C. Campos, F. Dugaret, C. Brunel, L. Vigouroux, P. Bouillevault, S. Condé, M. Foullon, M. Népoty, J. Solyrol, C. Laurie, A. Fourel, A. Dupont, A. Brundu, J. Denat, K. Guyot, R. Rubio, A. Chopard, M. Manen, O. Pétronio, L. Brunel, A. Reboul, E. Michalski, B. Pascal, M.J. Doutres, M. Jolivet, J.B Estève, P. Gras, G. Duplan, R. Balana, G. Léon, P. Chaleyssin, R. Monnier, J.F. Serrano, M. Pradeille, A. Nectoux, S. Belloz-Mauroz, V. Coste, F. Arrazat, I. Debrie, E. Béllière, B. Mirande, P. Maillard, A. Sauzède, J.P. Bondor, J.M. Andriuzzi, D. Dumas-guilloux, M. Fébrer, M. Larroque, J.M. Teulade, S. Renner, Y. Couderc, S. Aubry, B. Poher, H. Sarrazin, R. Pitaval, J. Boisson, A. Ouayoun, S. Dheilly

Administration :

Maxime Charlier Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine Bazile Assistante de direction,
Invité : Karine Diaz, Chargée de mission CC Pays de Lunel.

Rapporteur : M. Laurent Pélissier

Exposé :

Sous l'impulsion de Gard Tourisme et grâce à l'appui des PETR le département du Gard compte à ce jour 5 Sites Remarquables du Goût reconnus par la fédération nationale.

« Sites Remarquables du Goût » est un label national qui distingue des territoires, berceaux d'une production emblématique, associés à un patrimoine, à une culture et à un environnement exceptionnel.

Dans le Gard, les 5 Sites Remarquables du Goût mettent en valeur 5 unités paysagères typiques : dans le nord, les Cévennes, avec l'AOP Oignon doux des Cévennes ; au cœur des garrigues, l'AOP Huile d'olive et Olive de Nîmes ; au sud, la Camargue, avec l'AOP Taureaux de Camargue, dans l'Uzège, La Truffe Noire du Pays d'Uzès et Pont du Gard et l'AOP La Figue de Vézénobres.

Sur chacun des territoires, la démarche est animée par une association locale composée de producteurs, de professionnels du tourisme et des collectivités locales. Elles s'appuient sur la valorisation touristique de leur produit de référence pour proposer une découverte plus large du territoire aux travers d'animations diverses (marché de terroir, expositions, sentiers d'interprétation, visites d'exploitations ...).

Le PETR Vidourle Camargue est concerné par 2 associations « Site Remarquable du Gout ».

Il est adhérent historique du Site Remarquable du Goût Taureau de Camargue dont il a accompagné la candidature pour la production emblématique qu'est le taureau en Camargue, pour ses paysages et sa culture (cotisation 2019 :150 €).

Il est aussi concerné par le Site Remarquable du Goût les Olivettes du Pays de Nîmes, co animé, par le Pays Garrigue et Costières de Nîmes et dont l'association déploie ses actions, en partenariat avec l'ODG, sur le territoire de l'AOP Olive et Huile d'Olives de Nîmes (cotisation 2019 : 100€).

Il est proposé d'adhérer en 2020 aux Site Remarquable du Goût « Les Olivettes du Pays de Nîmes » et « Les prés et les marais de la Tour Carbonnière » autour du Taureau de Camargue.

Il est proposé au Comité Syndical :

-D'adhérer au site remarquable du Gout AOP Les prés et les marais de la Tour Carbonnière,

-D'adhérer au site remarquable du Gout AOP Les olivettes du Pays de Nîmes,

-D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Résultat du vote :

Vote pour : 28

Abstention : 0

Vote contre : 0



Le Président
Pierre MARTINEZ



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 10.02.20

- Sa publication le : 10.02.20

- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Maxime Charlier